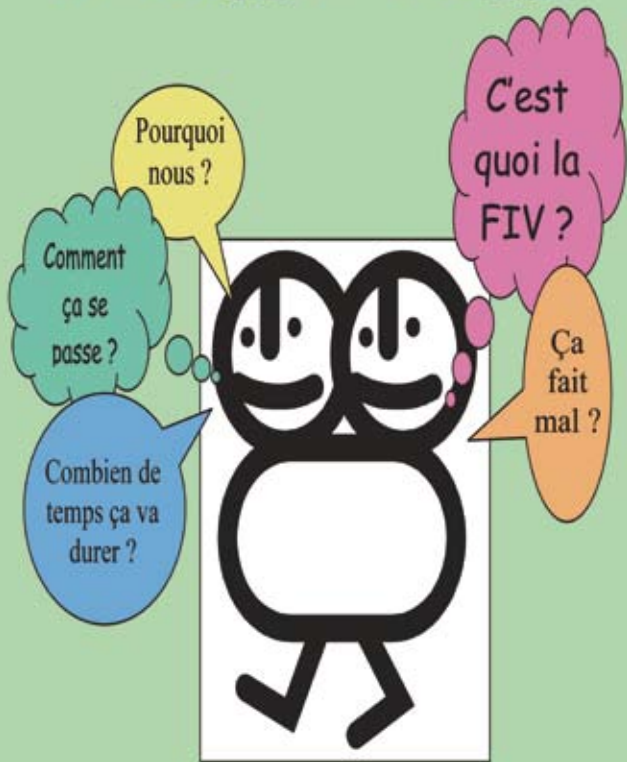


# QUESTIONS DE FIV





Madame, Monsieur,

Vous avez un projet parental, et vos soucis d'infertilité vous ont amené vers un parcours de Procréation Médicalement Assistée.

Nous vous remercions d'avoir choisi nos établissements, Clinique BOUCHARD 6 et IMR, pour vous accompagner dans ce projet.

La plupart d'entre vous qualifie le traitement de FIV comme « le parcours du combattant », tant sur le plan du suivi médical, que dans le domaine administratif.

C'est pour cette raison que nous avons souhaité vous simplifier les choses en mettant à votre disposition ce livret.

Il a pour but de répondre à vos questions les plus courantes, dans un langage accessible.

Bien entendu, il ne peut en aucun cas se substituer à une information orale qui vous est donnée par votre médecin.

De même, afin de compléter vos connaissances, et de répondre à d'autres questions, nous vous invitons à participer à la réunion d'information collective qui a lieu tous les mois, et qui est animée par un médecin et un biologiste.

Si des questions demeurent encore sans réponse, n'hésitez pas à nous contacter pour nous les poser, nous sommes là pour ça !

# LA FIV EN QUESTIONS

## LE PROCESSUS MEDICAL

C'est quoi l'infertilité ?.....	6
Quand en arrive-t-on à la FIV ?.....	6
C'est quoi la FIV ?.....	6
Oui mais on a entendu parler d'autres techniques.....	7
Combien d'étapes doit-on franchir ?.....	7
Qu'est ce que le traitement de FIV ?.....	8
Pourquoi dois-je faire des échos et des prises de sang ?.....	9
Quels sont les risques liés à ces traitements ? .....	9
Comment se passe l'hospitalisation ? .....	10
Que se passe-t-il les jours qui suivent ?.....	12
Quand congèle-t-on des embryons, et pourquoi ? .....	12
Dois-je demander un arrêt de travail ? .....	13

## LE PROCESSUS ADMINISTRATIF

Pourquoi autant de papiers ?.....	14
Quelles lois ?.....	14
Quelles sont ces documents ? .....	14
Pourquoi pratique-t-on des dépistages MST ? .....	14
Pourquoi nous fait-on signer autant d'autorisations ? .....	15
Et si je n'ai pas tout compris ? .....	15
Dois-je constituer un dossier complet à chaque tentative ? .....	15
A quel moment dois-je contacter la Clinique ? .....	16
Que se passe-t-il si mon dossier n'est pas complet ? .....	16
Comment les assurances maladies nous prennent-elles en charge ? .....	16
Pourquoi doit-on faire une demande d'entente préalable ? .....	17
Pourrait-on avoir quelques précisions ? .....	18
Un transfert d'embryons congelés est-il considéré comme une tentative ? .....	18
Où peut-on trouver les textes qui régissent la FIV ? .....	18

## **VOUS ET LA FIV,** **QUESTIONS DIVERSES**

Peut-on avoir une sexualité normale pendant le traitement ? .....	19
Les traitements hormonaux font-ils grossir ? .....	19
Faut-il rester allongée après le transfert ? .....	19
Je saigne après le transfert, je ne suis pas enceinte. ....	19
A quel moment décide-t-on du nombre d'embryons transférés ?.....	20
La ponction fait-elle mal ? .....	20
De quel type d'anesthésie s'agit-il ?.....	20
Le transfert est-il douloureux ?.....	20
Une FIV peut-elle être annulée pour des raisons administratives ?.....	20
Une FIV peut-elle être annulée pour des raisons médicales ? .....	20
Mon compagnon doit-il m'accompagner le jour de la ponction ? .....	21
Combien de temps dois-je rester à la Clinique BOUCHARD 6 ?.....	21
Mon injection a été pratiquée en retard sur l'horaire, que dois-je faire ?.	21
Les embryons congelés résistent-ils toujours à la décongélation ? .....	22
Obtient-on systématiquement des embryons à chaque tentative ?.....	22
A-t-on des ovocytes à chaque ponction ? .....	22
A combien de FIV a-t-on droit ? .....	22
La consultation de pré-anesthésie est-elle obligatoire ? .....	22
Dois-je apporter du linge pour mon hospitalisation ? .....	23
Quand on me dit à jeun, est ce que cela implique aussi d'arrêter de fumer ? .....	23
Si j'ai mal au ventre, comment savoir s'il s'agit d'une hyperstimulation ?... 23	
En cas de grossesse multiple, quels choix avons-nous ?.....	23

## **CONTACTS UTILES**

## LE PROCESSUS MEDICAL

### C'est quoi l'infertilité ?

Cf. définition du dictionnaire

L'infertilité est un terme très large, qui comprend plusieurs causes « mécaniques », de la stérilité tubaire (anomalie des trompes) à l'insuffisance spermatique, en passant par la stérilité inexplicée.

C'est par un bilan effectué par les médecins, qu'on en connaît la cause.

Une des conséquences peut être la FIV.

### Quand en arrive-t-on à la FIV ?

Vous avez fait un bilan qui a mis en évidence les causes de votre infertilité, les raisons pour lesquelles vous n'avez pas d'enfant.

En réunion, lors de l'étude de votre dossier et des résultats des examens, l'équipe des spécialistes médicaux (pluridisciplinaire) choisit la technique adaptée à la résolution de vos difficultés. Ça peut-être au départ l'insémination, ou directement la FIV.

### C'est quoi la FIV ?

La Fécondation In Vitro (FIV) a pour but de permettre aux gamètes mâles et femelles de se rencontrer en dehors de l'organisme, c'est à dire in vitro (bébé éprouvette).



## Oui, mais on a entendu parler d'autres techniques...

En effet, il existe plusieurs solutions au traitement de l'infertilité : différentes réponses médicales associées aux techniques de biologie (IAC, FIV, ICSI...)

L'équipe médicale et votre médecin choisissent la plus adaptée à votre cas.

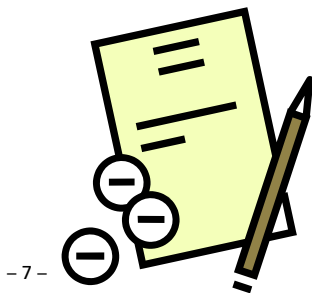
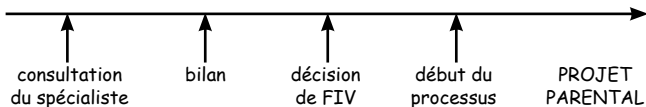
## Combien d'étapes doit-on franchir ?

1/ Vous acceptez de consulter afin de savoir si vous avez réellement ou non un problème d'infertilité ;

2/ Vous effectuez tout le bilan de base qui va en définir la cause (spermogramme, hystérogaphie, courbe de température...) ;

3/ Vous avez pris la décision en couple, et avec votre médecin, de pratiquer une FIV, ce qui la solution pour poursuivre votre projet parental ;

4/ Vous débutez le processus de FIV.



## Qu'est ce que le traitement de FIV ?

Le traitement prescrit à chacune d'entre vous peut être différent, parce que vous êtes toutes différentes. Il dure environ trois semaines, c'est à dire un cycle.

1/ Le médecin vous prescrit, sous surveillance, un traitement hormonal. Vous devez impérativement en respecter les horaires et la posologie. Vous devez également vous rendre disponible pour effectuer les échographies et les prises de sang de contrôle.

La période de surveillance dure environ une semaine. Sachez que nous nous efforçons au mieux d'accommoder vos rendez-vous avec votre vie privée (employeur...)

2/ Quand le médecin estime que votre réponse ovarienne est OK, il provoque votre ovulation à l'aide d'une injection hormonale.

3/ L'hospitalisation en clinique est de courte durée (une matinée) et nécessite votre présence à tous les deux. Les jours et horaires vous sont toujours communiqués par votre médecin.

4/ L'après-midi de votre hospitalisation,  
**VOUS VOUS REPOSEZ !**

5/ Le lendemain, vous pouvez aller travailler, reprendre une activité normale, sauf contre-indication de votre médecin.

6/ Le surlendemain, vous téléphonez au laboratoire FIV (IMR), les résultats et les horaires du transfert d'embryons vous sont communiqués.

7/ 15 jours après le transfert d'embryons, le médecin vous prescrit une prise de sang, et vous savez si vous débutez une grossesse ou non.

Exemple : Si l'injection de déclenchement est pratiquée le lundi soir, votre hospitalisation a lieu le mercredi matin.

Les résultats et le transfert d'embryons ont lieu le vendredi matin.

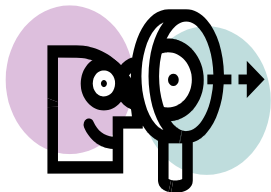


## Pourquoi dois-je faire des échos et des prises de sang ?

Le médecin vous prescrit des hormones. A l'échographie, on voit ce qui se passe dans les ovaires. La prise de sang contrôle et donne la mesure de votre taux hormonal. Les échographies se font la vessie vide.

## Quels sont les risques liés à ces traitements ?

Le traitement hormonal peut entraîner certains signes de fatigue, de la nervosité et quelques bouffées de chaleur qui cessent avec le début de la stimulation.



Pendant la période de stimulation, si la réponse ovarienne est importante, des douleurs au bas-ventre, des troubles digestifs, ainsi qu'une fatigue peuvent apparaître.

Pour la ponction d'ovocytes, une légère anesthésie générale est nécessaire. Une consultation de pré-anesthésie est donc obligatoire avant chaque tentative afin d'éliminer et de minimiser tous les risques liés à l'anesthésie. Les risques tels qu'hémorragie ou infection existent, mais sont exceptionnels.

Le risque le plus fréquent en FIV est l'hyperstimulation ovarienne. Celle-ci peut être minime, avec de simples douleurs abdominales, mais elle peut être plus importante, avec des symptômes de ballonnements, de gêne respiratoire et de nausées.

Si vous présentez ces symptômes, n'hésitez pas à contacter l'IMR. Dans de rares cas, une hospitalisation peut s'avérer nécessaire, avec un repos strict et traitement médical, en position allongée.

## Comment se passe l'hospitalisation ?

Pour pouvoir être hospitalisée, il vous faut impérativement remplir 3 obligations :

- avoir vu l'anesthésiste avant chaque ponction, rendez-vous incontournable depuis la loi de 1995 ;
- avoir établi votre pré-admission auprès du secrétariat de la Clinique BOUCHARD 6 ;
- respecter le jour et l'heure donnés par le médecin.

## Comment se déroule l'hospitalisation ?

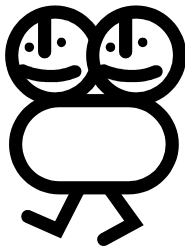
Vous vous présentez au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment maternité de la Clinique BOUCHARD 6 (sauf dimanches et jours fériés, où vous vous présentez à l'accueil central).

Là, les secrétaires ont tout prévu à partir de votre dossier de pré-admission.

Elles ont la liste détaillée des patientes à hospitaliser, et vous appellent nominativement. Elles vous reçoivent en couple.

Avec vous elles règlent les derniers détails administratifs, et collent partout les étiquettes qu'elles ont éditées au nom de Madame... même sur vous !

Madame, vous êtes installée en chambre pendant que votre compagnon reste en salle d'attente.



## Madame

vous êtes installée en chambre

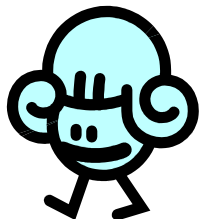
vous êtes conduite au bloc opératoire, tout proche de la chambre

vous êtes installée en position gynécologique  
vous bénéficiez d'une anesthésie par voie intraveineuse

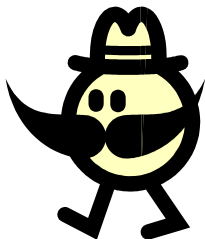
vous êtes ponctionnée : c'est un geste bref, effectué à l'aide d'une sonde identique à celle utilisée pour les échographies

après l'intervention, vous passez par la salle de réveil

enfin vous êtes reconduite en chambre et on vous sert le petit déjeuner ! en effet, vous étiez à jeun depuis minuit.



## Pendant ce temps, Monsieur...



vous attendez en salle d'attente, vous avez le temps de prendre un café

revenu en salle d'attente, le médecin vous confie la mallette isotherme contenant la ponction de votre dame, étiquetée à son nom, et par lequel vous serez appelé

vous amenez la mallette à l'IMR. Là, en général, si le recueil de sperme n'a pas été fait avant, il se fait au laboratoire

ensuite vous revenez à la Clinique chercher votre compagne.

## Que se passe-t-il les jours qui suivent ?

Le lendemain de la ponction : rien, vous menez une vie normale.

Le surlendemain de la ponction : vous contactez le laboratoire à l'IMR, pour connaître le résultat. S'il y a des embryons, vous vous présentez au laboratoire pour le transfert.

## Est-ce douloureux ?

Non. Parfois, le transfert est réalisé sous échographie, mais seulement dans des cas particuliers.

Il s'agit d'un geste bref. La position allongée après le transfert n'est pas utile.

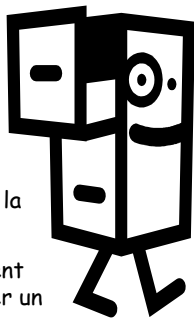
## Y a-t-il un traitement à suivre la ponction et le transfert ?

Oui, il vous sera donné le jour de la ponction.

## Quand congèle-t-on des embryons ? pourquoi ?

Le jour du transfert, vous décidez avec votre médecin et le biologiste si vous congélez des embryons, en fonction de leur nombre et de leurs chances de survie à la décongélation.

Cela permet de transférer ultérieurement d'autres embryons, sans avoir à recommencer un traitement lourd avec anesthésie.



## Y a-t-il un traitement à suivre avant un transfert d'embryons congelés ?

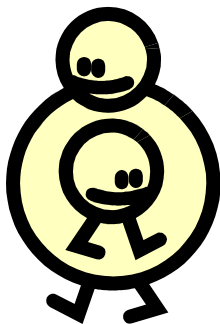
Oui, mais le traitement de préparation est moins lourd que celui de la FIV.

## Dois-je demander un arrêt maladie ?

Le choix d'un arrêt maladie est à prendre en commun avec votre médecin. En général, il est prescrit uniquement dans deux cas : si vous avez un métier trop physique, ou si votre stimulation a trop bien marché, et que vous ressentez des douleurs.

En aucun cas l'arrêt de travail n'est obligatoire, la grande majorité des femmes ne s'arrêtent pas de travailler.

En effet, il vaut mieux avoir une occupation, plutôt que de tourner en rond. Il ne faut pas perdre de vue qu'une femme qui débute une grossesse naturellement ne sait pas qu'elle est enceinte, et qu'elle vit tout à fait normalement.



## LE PROCESSUS ADMINISTRATIF

### Pourquoi autant de papiers ?

La Clinique, le laboratoire et les médecins, pour pouvoir s'occuper de vous, se voient attribuer une autorisation spéciale du ministère de la santé.

Régulièrement nous sommes contrôlés par les autorités de tutelle afin de vérifier que nous appliquons les termes des lois qui nous gèrent.



### Quelles lois ?

L'arrêté du 11 avril 2008 paru au Journal Officiel du 23 mai 2008 qui s'intitule « **Règles de bonnes pratiques cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation** », et le décret du 19 juin 2008, J.O. du 21 juin 2008, Parlement Européen définissent le cadre légal du fonctionnement des centres.

### Quels sont ces documents ?

Vous devez être mariés, ou en mesure d'apporter une preuve de votre vie commune depuis au moins deux ans. L'équipe doit vous demander les documents qui attestent de l'identité de chacun de vous, de la réalité de votre mariage, ou de la durée de vie commune.

### Pourquoi pratique-t-on des dépistages MST ?

Dans le cadre de votre projet parental, il est obligatoire de dépister chez les deux membres du couple le VIH, les virus des hépatites B et C et la syphilis. Ces examens ne sont valables que 12 mois.

## Pourquoi nous fait-on signer autant d'autorisations ?

A chaque mise en œuvre d'une étape de FIV, nous devons avoir la preuve écrite de vos consentements mutuels. Il s'agit d'un contrat entre vous et nous. Nous avons une obligation de veille, car il ne faut jamais perdre de vue que ce projet parental doit aboutir à la naissance de votre enfant dans les meilleures conditions possibles, dans le respect de vos droits et de ses droits.

Il existe une loi qui régit la PMA, ainsi qu'une loi qui régit le droit des patients et l'accès à l'information.



## Et si je n'ai pas tout compris ?



Nous avons mis en place une réunion mensuelle d'information, à laquelle il est vivement conseillé de participer. En effet, y sont présents un clinicien et un biologiste qui essaient de démocratiser le discours médical afin de mieux vous faire comprendre votre circuit au sein du traitement.

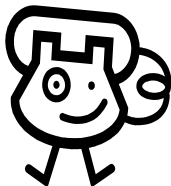
## Dois-je constituer un dossier complet à chaque tentative ?

Votre dossier est valable un an à compter de la date de dépôt à la Clinique BOUCHARD 6. Il est néanmoins nécessaire de nous appeler au début de chaque nouveau traitement.

Les réformes se suivent et ne se ressemblent pas, nous pouvons ainsi vérifier ensemble la validité de votre dossier.

## A quel moment dois-je contacter la clinique ?

Quand votre médecin vous remet vos ordonnances de traitement, il vous remet aussi le fascicule de la Clinique qui comporte la marche à suivre. En cas d'incompréhension, nous vous conseillons de nous appeler tout de suite.



## Que se passe-t-il si mon dossier n'est pas complet ?

Une grande partie de ces documents médico-légaux sont obligatoires, et vous ne pouvez pas vous permettre l'impasse. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler.

Nous comprenons que cette lourdeur administrative peut vous démotiver, et le souci généré par cette paperasse, mais tout ceci a pour but d'améliorer notre fonctionnement, votre suivi, et d'éviter de se retrouver parfois dans des situations complexes une fois le traitement débuté.

## Comment les assurances maladie nous prennent-elles en charge ?

Quelle que soit votre assurance maladie, vous bénéficiez d'une exonération du ticket modérateur (100% stérilité).

C'est votre médecin FIV qui en fait la demande avant tout traitement.



## Pourquoi doit-on faire une demande d'entente préalable ?

Les actes de FIV sont limités.

L'assurance maladie, afin de contrôler le nombre de FIV effectuées, et quel médecin les a pratiquées, a soumis tous les actes du traitement à entente préalable.

Extrait de la décision du 11 mars 2005 de l'Union nationale des caisses d'assurance relative à la liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie (Journal Officiel du 30 mars 2005 Texte 4 sur 70) : Classification Commune des Actes Médicaux chapitre 09.02.

« facturation : les actes... Assistance Médicale à la Procréation ne peuvent pas être facturés au-delà du jour du 43<sup>ème</sup> anniversaire ;...

4 tentatives de fécondation in vitro avec ou sans micromanipulation peuvent être facturées pour l'obtention d'une grossesse ; une demande d'entente préalable globale doit être déposée avant le début du traitement avec mention de la technique utilisée... »

## Pourrait-on avoir quelques précisions ?

43<sup>ème</sup> anniversaire = le jour de vos 43 ans

1 tentative = 1 ponction ovocytaire qui a permis une fécondation in vitro, la culture et le transfert d'embryons

actes d'AMP = toujours soumis à accords préalables

délai de réponse de l'organisme d'assurance maladie = 15 jours

Ainsi, une entente préalable pour une patiente de 43 ans ou pour une 5<sup>ème</sup> tentative n'est pas recevable.

## Un transfert d'embryon congelé est-il considéré comme une tentative ?

Il est considéré comme faisant partie de la tentative ayant permis d'obtenir les embryons.

## Où peut-on trouver les textes qui régissent la FIV ?

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

<http://www.imr-marseille.com/>



## VOUS ET LA FIV, QUESTIONS DIVERSES

### Peut-on avoir une sexualité normale pendant le traitement ?

Oui, il est seulement nécessaire d'avoir quelques jours d'abstinence en raison du recueil de sperme du conjoint, de la ponction, et du transfert... c'est un sujet que vous devez aborder avec votre médecin, et en fonction de votre dossier médical.

### Les traitements hormonaux font-ils grossir ?

Non. On ne constate pas de prise de poids avérée, simplement de temps en temps des petits gonflements abdominaux.

### Faut-il rester allongée après le transfert ?

Non, sauf avis médical.

### Je saigne après le transfert, c'est que je ne suis pas enceinte...

C'est faux. On peut très bien débuter une grossesse avec des saignements. C'est la même chose pour les grossesses spontanées.

Pour cette raison, vous devez impérativement effectuer la prise de sang, BHCG plasmatique quantitatif, qui vous est prescrite lors du transfert des embryons, à pratiquer en laboratoire.



## A quel moment décide-t-on du nombre d'embryons transférés ?

Cette question est abordée avant la ponction FIV avec votre médecin, et le nombre d'embryons transféré est rediscuté le jour du transfert en fonction des résultats obtenus.

## La ponction fait-elle mal ?

Non, elle est pratiquée sous anesthésie.

## De quel type d'anesthésie s'agit-il ?

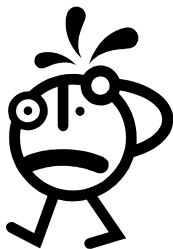
Il s'agit d'une DIAZ-analgésie : anesthésie générale de courte durée qui en principe ne provoque pas d'effets secondaires.

## Le transfert est-il douloureux ?

Non, il se pratique sans anesthésie (sauf dans de rares cas exceptionnels) et ne provoque pas de douleurs. C'est comme une consultation de gynécologie.

## Une FIV peut elle être annulée pour des raisons administratives ?

Oui, dans le cadre où les textes et décrets régissant la PMA ne seraient pas respectés.



## Une FIV peut elle être annulée pour des raisons médicales ?

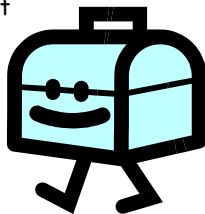
Oui dans le cadre où la réponse ovarienne est de mauvaise qualité (trop ou trop peu).

## Mon compagnon doit-il m'accompagner le jour de la ponction ?

Oui. S'il ne peut pas être présent, il doit remplir une décharge dans laquelle il déclare avoir pris connaissance du déroulement de la FIV.

Vous devez être accompagnée par une autre personne de votre choix qui prendra en charge la mallette contenant le prélèvement effectué.

Cette personne doit être munie de sa pièce d'identité.



## Combien de temps vais-je rester à la Clinique BOUCHARD 6 ?

L'hospitalisation ne dure pas plus d'une demi-journée, et toujours le matin.

## Mon injection a été pratiquée en retard sur l'horaire, que dois-je faire ?

Le non-respect des horaires des injections ne doit pas se reproduire systématiquement.

Dans le cadre d'un retard, faites l'injection le plus rapidement possible, et si vous en avez vraiment sauté une dans la journée, téléphonez à votre médecin afin d'en connaître les conséquences et la marche à suivre.

### Les embryons congelés résistent ils toujours à la décongélation ?

Non, il arrive que certains ne résistent pas au changement de température.

### Obtient-on systématiquement des embryons à chaque tentative ?

Non, malheureusement, certaines FIV ne donnent aucun résultat. Il reste toujours la possibilité de passer à une technique différente pour obtenir de meilleurs résultats.

### A-t-on des ovocytes à chaque ponction ?

Non, il arrive dans de rares cas qu'une ponction de donne pas d'ovocytes. Cela peut se produire, par exemple, si l'injection de déclenchement a mal été effectuée.

### A combien de FIV a-t-on droit ?

Quatre. Après un accouchement obtenu, les compteurs sont remis à zéro.

### Combien peut-on en faire par an ?

Il est nécessaire de mettre les ovaires au repos durant un ou deux cycles entre chaque tentative.

### La consultation de pré anesthésie est-elle obligatoire ?

Oui.

## Dois-je apporter du linge pour mon hospitalisation ?

Tout vous est fourni,  
prévoir serviette périodique.



## Quand on me dit à jeun, est ce que cela implique aussi d'arrêter de fumer ?

Oui, fumer, boire, manger. Un petit déjeuner vous est servi après la ponction à la Clinique.

Mais dans tous les cas, il est contradictoire de fumer et faire une FIV, fumer étant mauvais pendant la grossesse.

## Si j'ai mal au ventre, comment savoir s'il s'agit d'une hyperstimulation ?

1/ Avant la ponction, le médecin constate à l'échographie s'il existe une hyperstimulation et il vous en parle, de même le jour de la ponction.

2/ En cas de douleur importante après la ponction, vous devez en parler à votre médecin.

3/ Après le transfert, dans l'échelle des valeurs pour évaluer la douleur, elle doit être plus importante que lorsque vous avez vos règles.

## Si j'ai besoin d'un soutien psychologique ou social ?

Nous vous proposons de rencontrer notre psychologue et/ou notre assistante sociale.

## CONTACTS UTILES

Le secrétariat de PMA à la Clinique Bouchard 6  
est ouvert du lundi au samedi de 9 h à 13 h

**au 04 91 15 90 21**

contact : [pma@clinique-bouchard.fr](mailto:pma@clinique-bouchard.fr)  
[www.vitalia-bouchard6-marseille.com](http://www.vitalia-bouchard6-marseille.com)

Le secrétariat FIV de l'IMR est ouvert  
de 8h30 à 19h en semaine,  
et de 9h à 12h les weeks-ends et jours fériés

**au 04 86 57 05 70**  
[www.imr-marseille.com](http://www.imr-marseille.com)

Psychologue :  
**au 04 91 15 94 33**

Assistante sociale :  
**au 04 91 15 94 31**